

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 20 Décembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : GAUDRY Pierre (Pouvoir à MANIN Gérard), GALLAND Ginette (Pouvoir à BERNARD CECILLON Martine), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT)

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2018 (déduction faite des sommes imputées aux chapitres 16 et 18) et comme matérialisé dans le tableau annexé à la présente délibération faisant apparaître les montants des dépenses ventilés par chapitres et par articles budgétaires.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION :

➤ LOT N°3 CHARPENTE BOIS – MOB – BARDAGE – ENTREPRISE DEBOST : AVENANT N°1 EN MOINS-VALUE (-12 737.50 € HT)

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en moins-value de l'entreprise DEBOST – 71470 ROMENAY d'un montant de 12 737.50 € HT soit 15 285.00 € TTC.

PROPOSITION D'AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION D'ASSISTANCE A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA STATION D'EPURATION PAR L'EXPLOITANT ACTUEL (SOCIETE LYONNAISE DES EAUX) – REALISATION D'UN CAHIER DE VIE ASSAINISSEMENT – OBLIGATION REGLEMENTAIRE (615 € HT /AN)

- a décidé, à l'unanimité de valider l'offre de la LYONNAISE DES EAUX - SUEZ d'un montant total de 1230.00 € HT réparti sur les 2 années restantes du contrat, soit 615.00 € HT par an pour la réalisation d'un cahier de vie assainissement pour le couple réseau / station.

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ROND-POINT AU BOURG DE ROMENAY :

➤ POINT SUR LES SUBVENTIONS DEMANDEES (AMENDES DE POLICE : 7172 € ; APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL : 4000 € ; PAS ELEGIBLE A LA DETR)

- a fait le point sur les subventions demandées et accordées dans le cadre du projet.

➤ POSSIBILITE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2019 (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

- a décidé, à l'unanimité, de valider, dans le cadre du projet d'aménagement d'un giratoire entre la RD n°12 et la RD n°312 dans l'agglomération de Romenay, le nouveau plan de financement prévisionnel présenté.

- autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la DSIL 2019.

PROJET DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS TYPE T2 « CHEMIN DU CHAMP BRESSAN » (PROJET COLLECTIF PRIVE) – TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE A REALISER PAR ENEDIS ET MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

- a confirmé la demande de raccordement individuel au réseau électrique formulée par M. BRISE Christophe dans le cadre du projet de construction de 8 logements type T2 au lieudit « Chemin du Champ Bressan » à ROMENAY

- précise que le demandeur s'engage à prendre en charge le coût intégral des travaux d'un montant d'environ 5409.84 € HT.

PROPOSITION DE MAINTENANCE DU TERRAIN MULTISPORTS : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise SARL SYSTEMES –PLUS – 21540 SAVIGNY SOUS MÂLAIN pour la maintenance du terrain multisports de Romenay pour un montant total de 1080.00 € HT soit 1296.00 € TTC.

- autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

MAINTENANCE LOGICIELLE DE LA MEDIATHEQUE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de renouveler le contrat de maintenance logicielle de la médiathèque avec l'entreprise DECALOG pour une période de trois ans.

- autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance.

REPORT DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT: DELIBERATION

- a décidé, à l'unanimité, de s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 01.01.2020 à la Communauté de Communes Terres de Bresse

- a décidé à l'unanimité de demander le report du transfert des compétences eau et assainissement au 01.01.2026.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE ET DE LA SALLE DES FETES (INSTAURATION D'UN TARIF « REPAS / BANQUET ASSOCIATIF » A BUT NON LUCRATIF ; TARIF MATERIEL AUDIO + VIDEO)

- a décidé à l'unanimité de modifier les modalités de location de la salle des fêtes Jean Deniset et de la salle socio-culturelle à compter du 01.01.2019 en instaurant un tarif « Repas / Banquet associatif » à but non lucratif afin que les associations utilisatrices des salles participent financièrement aux frais de chauffage en hiver et aux frais de consommation d'énergie.
- a décidé d'instaurer un tarif (+ caution + assurance) pour la mise à disposition du matériel audio + vidéo de la salle des fêtes.
- précise qu'un état des lieux sera toujours effectué avant et après chaque repas des particuliers et chaque manifestation des associations aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

CHAUDIERE A GAZ DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE : ETUDE DE DEVIS POUR CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE AVEC INSTALLATION D'UNE NOUVELLE OU CONSERVATION DE L'ACTUELLE CHAUDIERE AVEC REPARATION

- décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise EURL Olivier COLAS – 71470 MONTPONT-EN-BRESSE d'un montant de 7413.00 € HT soit 8895.60 € TTC pour le remplacement de la chaudière gaz de la salle socio-culturelle par une chaudière murale version tout gaz.
- autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

STATION D'EPURATION - PANNE – CHANGEMENT D'UN MOTOREDUCTEUR : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise CMTPI – 71530 CRISSEY – d'un montant total de 4075.00 € HT pour le remplacement de l'un des motoréducteurs de la station d'épuration actuellement en panne par un motoréducteur nouvelle génération (fourniture + pose).
- autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. BOUTON Hervé pour l'agrandissement d'un garage existant sur sa propriété située « 9, Impasse du Bonheur ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par la SCI ABALM représentée par Mme Annick BATILLIOT pour des travaux de modification de fenêtres sur sa propriété située « 23, Route des Laïches ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. PYTHON Léon pour des travaux de modification de façades + création d'une terrasse sur sa propriété située « 138, Impasse de Grange ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par ORANGE UPRNE représenté par M. Noël FORET pour des travaux de dépose et pose de 3 antennes mobiles ORANGE sur la propriété du SIE Basse Seille située « RD 975 – Château d'eau ».
- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Alexandre BONNEAU – Notaire - pour la propriété de l'indivision RIGAUD PAUGET située au lieudit « Grange ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de l'implantation de l'aire de camping-car dans le cadre de l'aménagement du rond -point
- du montant de la contribution SDIS 2019 (52172 € contre 52947 € en 2018)
- du projet de lancement d'un MAPA pour l'acquisition d'une épareuse à bras articulé
- du courrier de Mme la Députée Cécile UNTERMAIER concernant les demandes de subventions 2018 adressées à la Préfecture et qui ne feront pas l'objet d'un paiement sur l'exercice 2018
- du courrier de l'INSEE communiquant les populations légales en vigueur au 01.01.2019
- du courrier de la Communauté de Communes Terres de Bresse concernant la création d'un nouveau service de transport à la demande
- de l'état d'avancement dans l'affaire Commune de Romenay / Mme BEQUERIE
- des informations de la Communauté de Communes Terres de Bresse quant au projet de création d'une maison funéraire à Romenay

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

